



Le 31.10.2023, à Aix en Provence

Le Conseil Syndical SPS
Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes
sps.aixluynes@gmail.com

A

Monsieur le Directeur Interrégional de la DISP Marseille

Objet : Gestion hasardeuse du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes.

Monsieur le Directeur Interrégional de la DISP Marseille,

Nous souhaitons attirer toute votre attention sur la situation endurée par les Surveillant(e)s du Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes

Effectivement, depuis l'arrivée de notre chère directrice d'établissement et de son équipe, les agents se voient gérer de manière incompréhensible, contraire aux PRO et au code de déontologie.

Cette gestion calamiteuse a été relevée par Monsieur HENDRIK DAVI en sa qualité de député lors de sa visite sur notre structure. Les agents sont gérés comme des numéros, ne laissant place à aucune gestion humaine souligne-t-il de manière insistante lors de son interview.

Cette déficience et cette volonté de nuire de la part de certains membres de notre direction, s'étend sur la vie personnelle des agents. Elle n'hésite pas à divulguer des documents, des données personnelles à des tiers extérieurs à l'administration, dans le seul but de nuire. Notre direction ne respecte pas systématiquement les recommandations de la médecine de prévention. La santé de ses personnels n'étant visiblement pas une priorité pour cette équipe de direction.

Cette gestion délétère impacte directement la santé des agents allant jusqu'à aggraver leurs séquelles pour certains.

Nous avons pu constater que lorsque certains agents en grande détresse espèrent de l'aide venant de notre direction, celle-ci plutôt que de se montrer protectrice et bienveillante, se montre au contraire tyrannique, hermétique et sans considération.

Que dire des différences de traitement entre les personnels qui ne sont pas logés à la même enseigne, alors que notre statut de fonctionnaire impose un traitement égalitaire. Notre direction n'hésite pas à couvrir certains personnels d'encadrement qui commettent des manquements graves au code de déontologie ainsi qu'envers la législation en vigueur. Ces personnels sont censés être des modèles d'exemplarité sans faille.

Ces mêmes personnels qui font parfois des remarques déplacées, tiennent des propos injurieux, rabaissant et humiliants... Ces différents problèmes sont pourtant remontés et les auteurs identifiés. Le code de déontologie exprime que « chaque agent se doit respect et aide mutuelle dans l'exercice de ses fonctions ». Cela est aussi valable pour notre direction, commandement et encadrement qui n'en sont pas exemptés.

Sur le Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes c'est la loi du « fais ce que je te dis, mais pas ce que je fais ». Le 21 septembre dernier, l'équipe de direction refuse de se soumettre sciemment aux différents contrôles de sécurité de la PEP, allant jusqu'à hurler sur l'agent de la porte d'entrée, celui-ci ne faisait pourtant que son travail en leur demandant de ne pas sonner au portique. Quel triste spectacle pour les personnels et les intervenants extérieurs qui étaient présents.

Pour conclure, l'équipe de direction du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes s'étonne de l'attitude de certains personnels de surveillance qui pour rappel tiennent jusqu'à quatre postes par jour sans pause, en sous-effectif et sans personnel encadrant la plupart du temps, toujours dans l'optique d'économiser des heures supplémentaires et non par manque d'effectif.

En bref, les surveillants sont laissés pour compte, ils mènent par eux même la politique de la tranquillité en accordant quelques faveurs à la population pénale dans le but d'apaiser les tensions au vu du sous-effectif chronique mis en place sciemment par une directrice prête à tout pour très certainement remplir son cahier des charges.

Nous pensions pourtant que le rôle de la direction était de veiller à la sécurité, mais aussi, à la santé des agents placés sous son commandement.

Pour tout cela, nous souhaitons obtenir un entretien avec vous afin de vous transmettre tous les écrits qui viendront conforter nos dires...

Dans l'attente d'une réponse de votre part, le conseil syndical vous prie de croire, Monsieur le Directeur interrégional de la DISP de Marseille, en nos sentiments respectueux.